



Fiche signalétique

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/entreprise

Identifiant de produit

Nom du produit

- **Mechanical/ Industrial/OEM – Sustainable Insulation - CT10167-3**

Synonymes

- Canadian Metal Building Insulation [Sustainable Binder]; CertaPro® AcoustaBlanket™ Black; CertaPro® Board; Commercial Blanket Insulation (CBI); Flex Duct Media (FDM); Marine Ductwrap Insulation; Metal Building Insulation 202-96; SoftTouch™ Duct Wrap Insulation; ToughGard® R Duct Liner; Universal Blanket; Universal Liner R; WideWrap™ Duct Wrap Insulation
- Référence : 30-37-006.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées

- Isolation acoustique et thermique

Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant

- CertainTeed Corporation
20 Moores Road
Malvern, PA 19355
United States
www.certainteed.com
CertainTeed-EHS@saint-gobain.com

Téléphone (général) • 610-893-6000

Numéro de téléphone d'urgence

Fabricant

- 800-424-9300 - CHEMTREC

Section 2 : Identification des dangers

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

Classification de la substance ou du mélange

- OSHA HCS 2012
- Non classé

Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

- Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Autres dangers

OSHA HCS 2012

- En vertu de la réglementation aux États-Unis (29 CFR 1910.1200 - Communication relative au danger), ce produit est considéré dangereux.

Canada

Selon: SIMDUT

Classification de la substance ou du mélange**SIMDUT**

- Non classé

Éléments de l'étiquette**WHMIS**

- Aucun élément d'étiquetage requis

Autres dangers**WHMIS**

- Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré dangereux selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Section 3 — Composition/renseignements sur les ingrédients**Substances**

- Le produit ne répond pas aux critères d'une substance.

Mélanges

Composition					
Nom chimique	Identificateurs	%	LD50/LC50	Classifications Conformément au Règlement / Directive	Commentaires
Glass, oxide, chemicals	CAS:65997-17-3	60% TO 100%	NDA	OSHA HCS 2012: Non classé	NDA
Green Binder	NDA	3% TO 9%	NDA	OSHA HCS 2012: Non classé	NDA
Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	CAS:25038-59-9	0% TO 5%	NDA	OSHA HCS 2012: Non classé	NDA
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	CAS:1309-64-4	0% TO 5%	Ingestion/Oral- Rat LD50 • >34600 mg/kg	OSHA HCS 2012: Canc. 2 ; Irrit. yeux 2B ; Repr. 2 ;	L'oxyde d'antimoine est incorporé dans une émulsion appliquée à la surface du produit puis durcie, ce qui rend le revêtement résistant à l'usure et à la dégradation. Ce revêtement durci ne représente pas un risque d'exposition. L'antimoine concerne uniquement le produit ToughGard® R Duct Liner.
Acetic acid, vinyl ester, polymer	CAS:9003-20-7	0% TO 5%	Ingestion/Oral- Rat LD50 • >25 g/kg	OSHA HCS 2012: Non classé	NDA

Section 4 — Premiers soins**Description des premiers soins****Inhalation**

- Déplacer à l'air frais immédiatement et aviser le personnel médical et votre superviseur. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Peau

- En cas de contact cutané, retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et laver sans attendre la peau exposée à grande eau savonneuse. Si l'irritation se

- développe ou persiste, obtenir des soins médicaux.
- Yeux**
- Ne pas se frotter ni se gratter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et aviser le personnel médical et son supérieur.
- Ingestion**
- Consulter un médecin en cas de réaction inhabituelle. Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou mangé et il est peu probable qu'il le soit.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**
- Voir la section 11 sur les informations toxicologiques.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
- Notes pour le médecin**
- Tous les traitements doivent être basés sur les signes et les symptômes de détresse du patient. Il faudrait envisager l'éventualité d'une exposition excessive à d'autres substances que le présent produit.

Section 5 — Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser tout agent extincteur approprié pour les feux environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucune donnée disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

- Ne supporte pas la combustion. Ces produits contiennent un liant durci et divers revêtements contenant des systèmes d'isolement pour réduire la possibilité d'incendie. L'utilisation d'un outil de coupe au plasma ou d'un autre type pourrait causer l'émission d'émanations toxiques et de la fumée. Les revêtements de ces produits pourraient brûler. Ne pas laisser le revêtement exposé en effectuant des travaux près d'une flamme nue. S'ils brûlent, les matériaux pourraient libérer des émanations toxiques.

Produits de combustion dangereux

- S'ils brûlent, les matériaux pourraient libérer des émanations toxiques et de la fumée. Les produits de la combustion des revêtements kraft et du liant pourraient comprendre du dioxyde de carbone, du chlorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et des fragments moléculaires de particules d'hydrocarbures, des composés carbone-hydrogène-azote et azote-oxygène. Des études comparatives de toxicité concernant l'inhalation des produits de combustion chez l'animal, sur un certain nombre de produits d'isolation en fibre de verre de CertainTeed, ont conclu que les produits isolants n'étaient pas plus toxiques que le bois quant aux risques d'incapacité et de mortalité.

Conseils aux pompiers

- Les pompiers doivent éviter d'inhaler les produits de combustion. Les pompiers doivent porter des masques, un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Traiter comme des matériaux de construction résidentielle.

Section 6 — Mesures à prendre en cas d'un déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux pendant le nettoyage. Prendre les précautions nécessaires pour minimiser l'exposition en utilisant l'équipement de protection individuelle approprié.

Mesures d'urgence

- Les personnes ne portant pas les équipements de protection appropriés doivent être exclues de la zone de déversement jusqu'au complet nettoyage de la zone. Aérer la zone contaminée.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter les déversements dans les cours d'eau et les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mesures de confinement/de nettoyage**
- Le confinement de cette matière ne devrait pas être nécessaire. Retirer les sources d'inflammation. Recueillir la poussière ou les particules à l'aide d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter la production de poussières pendant le nettoyage.

Section 7 — Manutention et ocentreposage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Manutention

- Ne pas respirer les poussières de ce matériau. Tenir ce produit à l'écart des sources de chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Utiliser ce produit avec une ventilation adéquate. Toujours laver ses vêtements de travail séparément des autres vêtements. Essuyer la laveuse ou l'évier pour éviter que des fibres de verre se déposent sur d'autres vêtements. Se laver soigneusement après la manipulation. Utiliser un équipement de protection individuelle comme il est décrit dans la section 8.

Conditions pour un ocentreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Entreposage

- Entreposer dans un endroit sec et couvrir pour protéger le produit.

Substances incompatibles ou sources d'inflammation

- Acide fluorhydrique.

Section 8 — Gestion de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition/lignes directrices						
	Résultat	ACGIH	Canada-Colombie-Britannique	Canada-Manitoba	Canada-Nouveau-Brunswick	Canada-Nouvelle-Écosse
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	TWA	0.5 mg/m ³ TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>	production, exposure by all routes should be carefully controlled to levels as low as possible	0.5 mg/m ³ TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>	0.5 mg/m ³ TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>	0.5 mg/m ³ TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>
Glass, oxide, chemicals	TWA	1 fiber/cm ³ TWA (respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination, listed under Synthetic vitreous fibers) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fibre/cm ³ TWA (fibres >5 µm, with an aspect ratio of >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450 times magnification (4 mm objective), using phase-contrast illumination, listed under Synthetic vitreous fibres) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fiber/cm ³ TWA (length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination, respirable fibers, listed under Synthetic vitreous fibers) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fibre/cm ³ TWA (fibres >5 µm with a diameter <3 µm, aspect ratio >5:1) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fiber/cm ³ TWA (length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination, respirable fibers, listed under Synthetic vitreous fibers) <i>as Glass wool fiber</i>
Limites d'exposition/lignes directrices (Suite)						
	Résultat	Canada-Nunavut	Canada-Ontario	Canada-Québec	Canada-Territoires du Nord-Ouest	Canada-Yukon
Antimony oxide	STEL	1.5 mg/m ³ STEL (production, handling and use, as Sb)	Non établi(e)	Non établi(e)	1.5 mg/m ³ STEL (production, handling and use, as Sb)	0.75 mg/m ³ STEL (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>

(Sb2O3)	TWA	0.5 mg/m3 TWA (production, handling and use, as Sb)	exposure by all routes should be carefully controlled to levels as low as possible	0.5 mg/m3 TWAEV (as Sb)	0.5 mg/m3 TWA (production, handling and use, as Sb)	0.5 mg/m3 TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>
Glass, oxide, chemicals	TWA	3 fibre/cm3 TWA (with a diameter <=3.5 µm and a length >=10 µm); 5 mg/m3 TWA (total mass) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fibre/cm3 TWA (fibres >5 µm in length and an aspect ratio >=3:1 as determined by the membrane filter method at 400-450 times magnification (4 -mm objective), using phase-contrast illumination, respirable, listed under Synthetic Vitreous Fibres (Man Made Mineral Fibres)) <i>as Glass wool fiber</i>	1 fibre/cm3 TWAEV (respirable, listed under Fibres - Artificial Vitreous Mineral Fibres) <i>as Glass wool fiber</i>	3 fibre/cm3 TWA (with a diameter <=3.5 µm and a length >=10 µm); 5 mg/m3 TWA (total mass) <i>as Glass wool fiber</i>	30 mppcf TWA (dust or fibrous); 10 mg/m3 TWA (dust or fibrous)

Limites d'exposition/lignes directrices (Suite)

	Résultat	NIOSH	OSHA
Antimony oxide (Sb2O3)	TWA	0.5 mg/m3 TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>	0.5 mg/m3 TWA (as Sb) <i>as Antimony compounds</i>
Glass, oxide, chemicals	TWA	3 fiber/cm3 TWA (fibers <= 3.5 µm in diameter and >= 10 µm in length); 5 mg/m3 TWA (total) <i>as Glass wool fiber</i>	Non établi(e)

Gestion de l'exposition

Mesures/contrôles techniques • Utiliser une ventilation générale avec aspiration locale, lorsque c'est possible, dans les espaces clos ou confinés. Éviter de répandre la poussière de fibre de verre.

Équipement de protection individuelle

Respiratoire

- Un masque antipoussières correctement ajusté et homologué NIOSH (Institut national américain pour la sécurité et la santé), jetable et de série N 95, tel que le modèle 3M 8210 (anciennement 8710) ou 3M 8271 (anciennement 9900), doit être utilisé dans tout environnement poussiéreux ou lors d'un processus générant de la poussière. Utiliser une protection respiratoire conformément au programme de protection respiratoire de votre entreprise, aux réglementations locales et aux réglementations OSHA en vertu de 29 CFR 1910.134.

Yeux/visage

- Il faut au moins porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Dans des milieux poussiéreux, il faut porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques.

Mains

- Il peut être bon de porter des gants de cuir ou de coton pour éviter une irritation et un contact cutané.

Peau/corps

- Il faut au moins porter des vêtements de travail pour empêcher tout contact avec la peau, tels que des combinaisons de travail, des manches longues et un casque.

Considérations générales d'hygiène industrielle

- Manipuler ce matériau en suivant les bonnes pratiques d'hygiène de travail. Il est recommandé que des postes de douche oculaire soient disponibles. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Contrôle d'exposition lié à la protection de

- Suivre les bonnes pratiques pour la gestion de site et l'élimination des déchets. Il faut concevoir des contrôles pour éviter les rejets dans l'environnement, notamment établir

l'environnement

des procédures pour empêcher tout déversement et rejet dans l'atmosphère et les voies d'eau.

Autres renseignements

- Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer. La laine de fibre de verre peut provoquer une irritation temporaire de la peau, des yeux, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. En 2001, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a reclassé la laine de verre dans le groupe 3, non classable quant à sa cancérogénicité pour l'être humain. En 2012, une action similaire a été prise par le NTP (National Toxicology Program) aux États-Unis et par l'organisme OEHHA (Office of Environmental Health Hazard Assessment) en Californie.

Clé des abréviations

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygiene (ACGIH, Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH, Institut national de la sécurité et de la santé au travail des États-Unis)

OSHA = Occupational Safety and Health Administration (OSHA, Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail)

STEL = Les limites d'exposition à court terme sont basées sur des expositions de 15 minutes

TWAEV = Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

TWA = Les moyennes pondérées dans le temps sont basées sur des expositions de 8 heures par jour et 40 heures par semaine

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques**Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques**

Description de la substance			
Forme physique	Solide	Apparence/description	Solide brun avec une légère odeur de résine.
Couleur	Brun	Odeur	Légère odeur de résine.
Seuil de perception de l'odeur	Aucune donnée disponible		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	> 2550 °F(> 1398.8889 °C)	Point de fusion/point de congélation	2550 °F(1398.8889 °C)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	pH	Aucune donnée disponible
Densité/densité relative	= 2.5 Water=1	Densité	0.51 to 1.34 lb(s)/ft ³
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble	Viscosité	Aucune donnée disponible
Volatilité			
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	LSE	Aucune donnée disponible
LIE	Aucune donnée disponible	Autoinflammation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable.		
Environnementale			
Coefficient de partage octanol/eau	Aucune donnée disponible		

Section 10 : Stabilité et réactivité**Réactivité**

- Pas de réactions dangereuses connues sous des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

- Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

- Polymérisation dangereuse non indiquée.

Conditions à éviter

- Tenir à l'écart des sources de chaleur ou d'inflammation et de toutes matières incompatibles.

Substances incompatibles

- Acide fluorhydrique.

Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition dangereux peuvent comprendre des oxydes de carbone, du soufre et d'autres composés organiques potentiellement volatils, des oxydes d'arsenic, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, de l'antimoine, du gaz de bromure, du bromure d'hydrogène, du formaldéhyde et des traces de cyanure d'hydrogène.

Section 11 — Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Components		
Glass, oxide, chemicals (60% TO 100%)	65997-17-3	Tumorigène/Cancérogène: Inhalation-Rat TClO • 5 mg/m ³ 7 Hour(s) 90 Week(s)-Intermittent; <i>Tumorigène:Cancérogène selon les critères RTECS; Sang:Leucémie</i>
Acetic acid, vinyl ester, polymer (0% TO 5%)	9003-20-7	Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • >25 g/kg
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) (0% TO 5%)	1309-64-4	Irritation: Œil -Lapin • 100 mg • Légère irritation; Reproduction: Inhalation-Rat TClO • 82 µg/m ³ (1-21D preg); <i>Effets sur la reproduction:Effets sur la fertilité:Mortalité pré-implantation; Effets sur la reproduction:Effets sur l'embryon ou le fœtus:Foetotoxicité (hormis la mort, par ex. fœtus rachitique);</i> Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • >34600 mg/kg; <i>Comportement:Somnolence (activité générale diminuée); Peau et appendices:Autre:Cheveux;</i> Tumorigène/Cancérogène: Inhalation-Rat TClO • 45 mg/m ³ 52 Week(s)-Intermittent; <i>Tumorigène:Cancérogène selon les critères RTECS; Poumons, thorax ou respiration:Tumeurs;</i> <i>Tumorigène:Augmentation de l'incidence des tumeurs sur les souches sensibles</i>

GHS Properties	Classification
Toxicité aiguë	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Corrosion/irritation cutanée	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Lésion/irritation grave des yeux	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Sensibilisation cutanée	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Mutagénicité des cellules germinales	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
STOT-SE	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible
STOT-RE	OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

- Aigu (immédiat)**
 - Une irritation provisoire du nez et de la gorge peut se produire.
- Chronique (différé)**
 - Une surexposition chronique aux poussières de ce matériau au-delà des limites d'exposition publiées peut provoquer des maladies ou lésions pulmonaires, notamment une diminution de la fonction pulmonaire.

Peau

- Aigu (immédiat)**
 - Une irritation temporaire de la peau pourrait survenir chez certains individus.
- Chronique (différé)**
 - Aucune donnée disponible.

Yeux

- Aigu (immédiat)**
 - Une irritation ou une rougeur temporaire pourrait survenir.
- Chronique (différé)**
 - Aucune donnée disponible.

Ingestion

- Aigu (immédiat)**
 - L'ingestion de ce produit est peu probable.
- Chronique (différé)**
 - L'ingestion de ce produit est peu probable.

Effets cancérogènes

- Ce produit contient du trioxyde d'antimoine qui pourrait causer le cancer selon des données suffisantes sur les animaux. Toutefois, ce composant est lié dans la matrice du produit et son risque d'exposition est donc peu probable dans des conditions normales. Ce produit contient des fibres isolantes en laine de verre. À la suite d'un examen approfondi de toutes les données médicales et scientifiques disponibles lors d'une réunion en octobre 2001, le comité du CIRC a abaissé la classification des fibres isolantes en laine de verre, en les faisant passer de la classification de groupe 2B (« éventuellement cancérogène pour l'être humain ») à la classification de groupe 3 (« non classifiable comme cancérogène pour l'être humain »). Selon le CIRC, il n'y a « aucune preuve de risque accru de cancer du poumon ou de mésothéliome après une exposition professionnelle lors de la fabrication de ces matériaux, et les preuves globales sont inadéquates quant au risque de cancer. » Les États-Unis, la Californie et les autorités internationales ont tous convenu que les fibres de verre biosolubles et inhalables ne devaient pas être libellées comme étant un risque possible de cancer. Au vu des actions entreprises par le NTP (National Toxicology Program) aux États-Unis et par l'organisme OEHHA (Office of Environmental Health Hazard Assessment) en Californie, une étiquette d'avertissement contre le cancer n'est plus requise pour la fibre de verre biosoluble en vertu de la loi fédérale et de la loi de Californie.

Effets cancérogènes		
	CAS	CIRC
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Groupe 2B-Peut-être cancérogène

Section 12 — Données écologiques

Toxicité

- La fibre de verre enduite de liant est hydrophobe ; par conséquent, ce produit n'aurait aucun effet adverse sur l'environnement s'il était accidentellement déversé dans l'eau ou le sol. Il n'est pas attendu que ce produit soit dangereux pour la faune ou la vie aquatique.

Persistance et dégradabilité

- Aucune information disponible pour le produit.

Potentiel de bioaccumulation

- Aucune information disponible pour le produit.

Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible pour le produit.

Autres effets nocifs

Effets potentiels sur l'environnement

- Aucun effet sur l'environnement attendu.

Section 13 — Aspects relatifs à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit

- Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Conditionnement des déchets

- Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationales.

Section 14 — Renseignements relatifs au transport

	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT	NDA	Non réglementé	NDA	NDA	NDA
TDG	NDA	Non réglementé	NDA	NDA	NDA

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

- Rien de précisé

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Aucune donnée disponible

Section 15 — Renseignements réglementaires

Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de dangers SARA

- Chronique

Droit de savoir de l'État		
Composant	CAS	PA
Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non
Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Oui
Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Oui
Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non

Inventaire				
Composant	CAS	Canada LES	LIS du Canada	TSCA
Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non	Oui	Oui

Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Non	Oui	Oui
Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non	Oui	Oui
Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non	Oui	Oui

Canada

Travail

Canada - SIMDUT - Classifications des substances

• Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	D2A
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

• Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	1 %
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony compounds		1 %
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances prioritaires

• Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

États-Unis

Travail

É.-U. - OSHA - Gestion de la sécurité des procédés - Produits chimiques à très haute dangerosité

• Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

É.-U. - OSHA - Produits chimiques spécifiquement réglementés

• Poly(oxy-1,2-ethanedioxydicarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
---	------------	-------------

• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

Environnement

É.-U. - CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxy-carbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		(including any unique chemical substance that contains Antimony as part of its infrastructure) Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		(including mineral fiber emissions from facilities manufacturing or processing glass, rock, or slag fibers [or other mineral derived fibers] of average diameter 1 µm or less)

É.-U. - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxy-carbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Radionucléides et leurs quantités à déclarer

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxy-carbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses QR EPCRA

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxy-carbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports sur les émissions		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		1.0 % de minimis concentration (listed under Chemical Category N010)
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - RCRA (Resource Conservation & Recovery Act) - Constituants dangereux - Annexe VIII du document 40 CFR 261		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		hazardous constituent - no waste number
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

États-Unis - Californie

Environnement

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	carcinogène, 10/1/1990
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		carcinogène, 7/1/1990 (inhalable and biopersistent)

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit

• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit
É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme		
• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

États-Unis - Pennsylvanie

Travail

É.-U. - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony compounds		
• Antimony oxide (Sb2O3) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

É.-U. - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Substances dangereuses spéciales

• Poly(oxy-1,2-ethanediyloxycarbonyl-1,4-phenylenecarbonyl)	25038-59-9	Non inscrit
• Antimony oxide (Sb2O3)	1309-64-4	Non inscrit

• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony compounds		Non inscrit
• Antimony oxide (Sb ₂ O ₃) as Antimony oxides		Non inscrit
• Acetic acid, vinyl ester, polymer	9003-20-7	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals	65997-17-3	Non inscrit
• Glass, oxide, chemicals as Glass wool fiber		Non inscrit

Autres renseignements

- **AVERTISSEMENT** : Ce produit contient un produit chimique reconnu pour provoquer le cancer par l'État de Californie.

Section 16 — Autres renseignements

- Date de révision** • 06/July/2016
- Date de préparation** • 29/October/2012
- Avis de non-responsabilité/déclaration de responsabilité** • Bien qu'un soin particulier ait été apporté à la préparation de ces informations, le fournisseur ne donne aucune garantie de qualité marchande ou de convenance à un usage particulier. Tout produit acheté est vendu sur l'hypothèse que l'acheteur fera ses propres tests pour déterminer la qualité et la bonne adéquation du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour les dommages accessoires ou les dommages matériels consécutifs découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune information fournie ne doit être considérée comme une recommandation d'utiliser un produit en conflit avec des droits de brevet existants. Lire la fiche de données de sécurité avant de manipuler le produit.

Clé des abréviations

NDA = Aucune donnée disponible